



Application de la FR217

Contexte :

- INJ : Création et utilisation de l'acte INJ

Je crée l'acte INJ (ici illustré par l'acte ACT*)

Toutes versions TLA

1



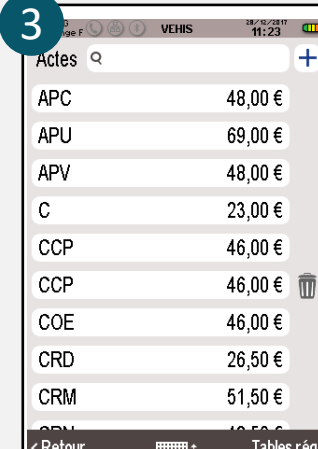
À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « Réglages » puis sur « TLA ».

2



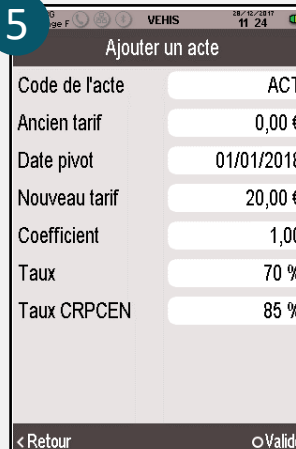
Appuyez sur « Actes réglementaires ».

3



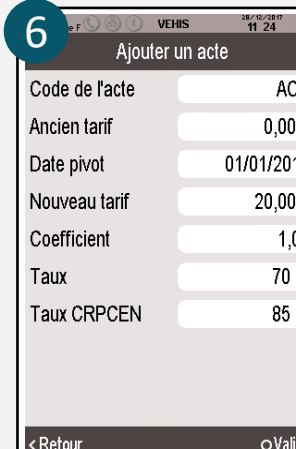
A partir de l'écran « Actes » appuyez sur « + ».

5



Appuyez sur les zones de saisie pour compléter le **code de l'acte** (ex : INJ) la date pivot, le nouveau tarif, les taux ; Appuyez sur « Valider » après chaque saisie.

6



Appuyez sur « Valider » pour enregistrer la création de l'acte.

Attention

Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie.

En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE. Toutes ces manipulations sont à réaliser avec chacune des cartes CPS enregistrées dans le VEHIS.

* **ACT** = cet acte est donné à titre indicatif et ne correspond à aucune nomenclature. La procédure décrite est valable pour tous les actes support et/ou les actes de majoration.

- ① Les modifications concernant les actes et les tarifs associés sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Ces modifications doivent être conformes à la réglementation et aux exigences de l'Assurance Maladie. En cas de non-respect de la réglementation, l'utilisateur s'expose à un rejet de ses FSE.
- ① La FR217 prévoit l'ajout de l'acte INJ. Une prochaine mise à jour du VEHIS intégrera cette évolution.